

# **EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS**

## **DU CONSEIL MUNICIPAL**

*L'An deux mil vingt-quatre, le 12 septembre, à dix-neuf heures trente, le Conseil Municipal de la Commune de SAINTE-SIGOLENE, dûment convoqué par Monsieur Didier ROUCHOUSE, Maire le 6 septembre 2024, s'est réuni en séance ordinaire, sous la présidence de Monsieur Didier ROUCHOUSE, Maire.*

### **PRÉSENTS :**

*M. Didier ROUCHOUSE, Maire  
Mme Jocelyne DUPLAIN, M. Henri BARDEL, M. Bernard BARRY, M. Guy VEROT, adjoints et M. Philippe CELLE (à partir de la délibération 2024\_09\_02), conseiller municipal délégué.  
M. Jean-Louis LAVERGNE, M. Antoine GERPHAGNON, M. Florent PARET, M. Hervé BONHOMME, Mme Anne PICHON-KELLY (à partir de la délibération 2024\_09\_01), Mme Karine PAULET, Mme Rose Marie ABRIAL, Mme Adeline RASCLE, Mme Anne-Laure GUILLAUMOND (à partir de la délibération 2024\_09\_01), Mme Laetitia SABATIER, M. François AKAKO, M. Adrien DESSAILLY et Mme Manon GOURDY, Conseillers.*

### **ABSENTS AYANT DONNE POUVOIR :**

*Mme Ghislaine BERGER pouvoir à Mme Manon GOURDY  
M. Yves BRAYE pouvoir à M. Henri BARDEL  
M. Willy BERTHASSON pouvoir à M. Hervé BONHOMME  
M. Matéo DUMAS-PEYRACHON pouvoir à M. Adrien DESSAILLY*

### **ABSENTS EXCUSÉS :**

*Mme Isabelle GAMEIRO  
Mme Adeline BRUN  
M. André SAGNOL  
Mme Delphine BONNET  
M. Philippe CELLE, (jusqu'à la délibération 2024\_09\_01)  
Mme Emilie SAGNOL*

**Secrétaire de séance :** *M. François AKAKO*

**Objet :** **SERVICE EAU POTABLE ET ASSAINISSEMENT : Rapport annuel d'exploitation du Syndicat Mixte de Production et d'Adduction d'Eau (SYMPAE) pour l'année 2023 – Information du Conseil Municipal**

*(Délibération 2024\_09\_02)*

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L2224-5 et D2224- 1,  
Vu la délibération du comité syndical du SYMPAE en date du 13 juin 2024 portant présentation du rapport annuel d'exploitation pour l'année 2023.

Monsieur le Maire rappelle que la commune est membre du SYMPAE, syndicat mixte en charge de de la production et l'adduction d'eau potable et qu'il a adressé à la commune son rapport annuel d'exploitation pour l'année 2023 en vue d'une information en Conseil Municipal.

Toutes explications entendues, le Conseil Municipal prend acte de la présentation du rapport annuel d'exploitation du SYMPAE pour l'année 2023 qui a été joint à la note de synthèse.

Acte rendu exécutoire après  
Transmis en Sous-Préfecture le : 16/09/2024  
et publication sur le site internet  
de la Mairie le : 16/09/2024

Pour Copie conforme le : 16/09/2024  
Le Maire,  
Didier ROUCHOUSE